

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 57 (1931)  
**Heft:** 24

**Nachruf:** Morsier, Frédéric de

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Lettre de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes  
au Comité central  
de la Société suisse des ingénieurs et des architectes.*

Monsieur le Président et Messieurs,

Dans le n° 18, du 31 octobre, de la « Schweizerische Bauzeitung » a paru un article signé de M. Carl Jegher relatif à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, dans lequel l'auteur prend à partie plusieurs de nos collègues sur un ton que nous ne voudrions pas voir s'introduire dans la S. I. A.

Nous n'entendons nullement prendre position dans le débat ouvert par M. Jegher qui ne touche pas aux intérêts de la S. I. A. Cependant comme la « Bauzeitung » est l'organe officiel de la S. I. A., nous craignons que des lecteurs non avertis ne puissent croire que l'article en question émane de cette dernière, ou que ses dirigeants l'ont approuvé, ce qui, nous en sommes certains, n'est pas le cas. Nous nous voyons en outre obligés de vous signaler l'émoi qu'a suscité, dans nos milieux, l'article en question.

Nous protestons contre le ton et l'esprit de cet article qui tente d'opposer les uns aux autres certaines régions de notre pays, alors que la S. I. A. doit au contraire coordonner les efforts de tous les techniciens suisses. Nous déplorons vivement les insinuations à l'égard de certains de nos magistrats et de nos collègues.

Pour dissiper tout malentendu sur l'origine de cet article, qui a grandement ému notre section, il conviendrait, nous semble-t-il, que la S. I. A., montrant ainsi qu'elle entend rester parfaitement étrangère à cette polémique ouverte dans son organe, fasse paraître une note désapprouvant le ton de l'article de M. Jegher.

Persuadés que tous les membres du C. C. déplorent, comme nous, les termes de cette publication, nous osons espérer que vous voudrez bien donner suite à notre requête.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de nos sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Au nom de la S. V. I. A. :

Le vice-président : Le secrétaire :  
GEORGE ÉPITAUX, archit. R. VON DER MUHLL, archit.

Lausanne, le 10 novembre 1931.

#### **A propos du nouveau bâtiment de la gare de Cornavin, à Genève.**

M. Julien Flegenheimer, architecte de cet édifice, nous écrit :

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Dans son numéro du 5 novembre 1931 un journal de Genève m'a ouvert ses colonnes pour répondre à un M. A. Kohler qui, paraît-il, « conteste la paternité » d'une préface signée de son nom. L'opinion que ce M. Kohler peut avoir de mes œuvres ou de moi m'est, vous le comprendrez, souverainement indifférente. De même il est sans aucune importance qu'aujourd'hui il brûle ce qu'il a adoré. Je n'aurai jamais songé à M. Kohler et je n'ai d'ailleurs sollicité de ce jeune homme aucune préface. L'éditeur du livre l'en a chargé. M. Kohler en a remis le manuscrit signé avec une lettre d'accompagnement à la maison d'édition dont il était d'ailleurs collaborateur, et je tiens ces deux documents originaux à votre disposition. Je n'ai eu connaissance du contenu de cette préface que sur les premières épreuves d'imprimerie, corrigées et signées par M. Kohler, de sa main et de son nom. Je tiens ces épreuves à votre disposition également.

C'est donc tout à fait en dehors de moi que M. Kohler a collationné et rédigé sa préface et qu'il l'a remise à l'éditeur. A deux reprises au moins (j'ai ses lettres si elles vous intéressent) il m'écrivit avec un acharnement un peu ridicule pour me supplier de lui donner la documentation nécessaire à l'ouvrage lui-même ; ayant d'autres préoccupations, j'ai fait attendre l'éditeur près de deux années.

M. Kohler a aussi oublié d'informer ses lecteurs qu'il est également l'auteur d'un article très louangeur qu'il écrivit sur la gare de Cornavin dans le *Bulletin Technique de la Suisse romande* (11 juillet 1931) et aux frais de ce dernier.

Libre à lui de renier sa prose ; mais vous admettez avec moi qu'il est difficile de qualifier l'inconscience avec laquelle il insinue maintenant que j'aurais inspiré ou même rédigé ses articles et appréciations. Je m'abstiendrai donc de discuter plus longuement avec lui dans vos colonnes. Je sais

par qui il a été poussé et à l'instigation de qui il a agi ; le jour où ses brillants seconds oseront se démasquer, il y aura de quoi rire.

Quant aux aimables commentaires qu'un confrère anonyme signant fort courageusement « Un architecte genevois » a ajoutés à la lettre de M. Kohler, je me borne à vous signaler qu'un des plus grands architectes de notre pays, M. Salvisberg, professeur à l'Ecole Polytechnique fédérale, a accepté qu'un ouvrage soit publié sur ses œuvres et cela dans la même manière. J'ajoute que dans la collection des « Maîtres de l'architecture » je me trouve en fort honorable compagnie des professeurs Kreis, Hoffmann et Gocar, Sir Burnet, Siclis.

Dois-je enfin préciser, pour l'édition de ce collaborateur anonyme, qu'un M. Herbert-J. Moos, que je n'ai même pas l'honneur de connaître, a tenu à faire le texte d'un ouvrage sur la gare de Cornavin qui va paraître incessamment ? Je suis bien obligé de l'enregistrer comme un hommage...

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur en Chef, mes salutations distinguées.

Genève, le 18 novembre 1931.

JULIEN FLEGENHEIMER.

## NÉCROLOGIE

### Frédéric de Morsier.

Frédéric de Morsier, qui vient de mourir, était né le 25 octobre 1861 à Genève. Après avoir étudié à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, comme élève de Pascal, et obtenu son diplôme en 1890, il revint à Genève, y fut nommé architecte cantonal et présida à de nombreuses constructions et restaurations : construction de l'Institut d'anatomie pathologique, de deux bâtiments scolaires, du bâtiment de l'Industrie à l'Exposition nationale de 1896. Il s'occupa aussi de la restauration du château de Ripaille sur la rive savoissienne du lac. Associé avec M. Ch. Weibel, Frédéric de Morsier, obtint le deuxième prix au concours pour le Musée d'art et d'histoire à Genève et le premier prix au concours pour l'Ecole des Beaux-Arts, dont il construisit l'édifice, ainsi que l'Ecole primaire et la Maison de paroisse des Eaux-Vives. On lui doit encore plusieurs grands hôtels à Saint-Cergue, au lac de Joux, à Château-d'Œx, Chamonix, Aix-les-Bains, etc.

Vers 1910, Frédéric de Morsier s'adonna principalement à l'assainissement et à la transformation du centre de Genève. Il fut, sauf erreur, un des fondateurs de la Société pour l'amélioration du logement, et c'est grâce à ses efforts persévérants que des immeubles neufs s'élèvent aujourd'hui sur l'emplacement des taudis de la rue de la Rôtisserie et de la rue de la Traversière. Il construisit encore, avec M. Ch. Weibel, les deux immeubles du Terraillet que vient d'acquérir la Caisse d'épargne du canton de Genève, et le mas de quelque 2000 m<sup>2</sup> compris entre les rues de la Rôtisserie et Calvin, la rue de la Pélisserie et la place des Trois-Perdrix. Frédéric de Morsier avait encore en tête une foule de projets : en particulier celui d'une « percée » pour relier la place des Trois-Perdrix à la Corraterie, projet qui fit couler beaucoup d'encre et agita fortement les esprits. Sur toute cette partie de son activité et son projet de « percée », soit d'une artère reliant la place des Trois-Perdrix à la Corraterie, le *Bulletin technique* a publié une notice illustrée dans son numéro du 14 janvier 1928. Les événements ne lui permirent pas de réaliser toutes ses conceptions pour lesquelles il luttait avec une rare ténacité. C'était au demeurant l'homme le plus affable et le plus courtois, doué d'un charmant talent d'aquarelliste. Il préparait une exposition de ses œuvres quand la mort l'a brusquement terrassé.

## BIBLIOGRAPHIE

**L'isolement phonique et l'acoustique des immeubles, des théâtres et des cinémas sonores**, par I. Katel, ingénieur civil. — Un vol. (16×25 cm) de 74 pages avec 57 figures dans le texte. — Prix : broché, 14 fr. — Librairie polytechnique Ch. Béranger.

Dans un « Message au Chef du Gouvernement », paru dans « *Candide* » du 22 octobre dernier, le célèbre écrivain G. Duhamel demande la création d'un *ministère du bruit*. « Autrefois le bruit n'était administré au peuple qu'à doses espacées et raisonnables : un jour pour la fête nationale, deux pour Pâques, deux pour la Pentecôte, un, par-ci, par-là, pour la réception de souverains étrangers. Le reste du temps, l'homme vivait dans un calme qui, même pour les simples, était le milieu naturel d'un jugement vigoureux. Aujourd'hui, l'orgie de bruit ne cesse guère et il est à craindre que le citoyen, gravement intoxiqué, sans cesse ivre de vacarme, ne perde la mesure de sa pensée, de sa parole et de son geste. Le corps médical s'inquiète. Et comment ne s'inquiéterait-il pas ? Des créatures humaines qui se fussent trouvées heureusement utilisables dans une époque moins confuse donnent le spectacle de la frénésie, du crétinisme et de la dégénérescence...

» Les laboratoires scientifiques étudieront les procédés industriels de neutralisation du bruit. Il faut penser non seulement à raréfier les bruits évitables, mais à détruire les bruits inévitables. La science qui nous distribue équitablement le bien et le mal, la science qui tempère toujours ses faveurs par de cruelles disgrâces, nous doit, au rebours, d'équilibrer ses méfaits par quelques charités. J'attends le parabrui, individuel ou collectif. J'attends l'antiphono ou le contrephono (prévoyons ce barbarisme). J'attends même de moindres trouvailles, les futurs articles de bazar : L'éponge en mousse de platine chromomagnétique, pour le moins, qui détruira le bruit par absorption, dans les appartements. Dès maintenant je fonde un prix pour qui découvrira l'appareil capable d'enrayer et de réduire au silence, dans un rayon de deux cents mètres, tous les amplificateurs de téshef. »

Si le « Chef du Gouvernement » ainsi interpellé donne suite à la requête de M. Duhamel, il n'aura pas de peine à découvrir le « ministre compétent » car il a pour ainsi dire sous sa main M. Katel, qui est apte à isoler les « bruiteurs » et les appareils musicogènes que M. Duhamel traite, avec la liberté de langage, permise à un médecin, de « masturbateurs de l'ouïe ». De cette aptitude, M. Katel a donné maints témoignages, entre autres dans le cas du cinéma « Les Miracles » dont l'in-

génieux et efficace isolement phonique a été décrit dans le « Bulletin technique » du 4 et du 8 avril 1931 :

On trouvera d'autres exemples tout aussi intéressants dans le dernier ouvrage de M. Katel consacré à l'« acoustique appliquée des bâtiments », à l'« acoustique des théâtres antiques et modernes », aux « sources sonores dans les bâtiments et leur isolement phonique », à l'« isolement phonique et à l'acoustique des cinémas sonores ».

**Zeiss-Ikon, Guide de l'amateur photographe.** — Une brochure de 88 pages (15×21 cm) abondamment illustrée.

Après avoir feuilleté cet opuscule rédigé en bon français et dans un esprit didactique mais sans pédanterie, on ne peut que ratifier le conseil de la Zeiss-Ikon A. G. : « Conservez donc ce petit livre ; il sera pour vous un guide précieux sur le chemin de la photographie ».

**Commission allemande du béton armé. Cahier 68. Examen du pont de Schwarzenberg**, à l'occasion de sa démolition. Essais de corps de béton, armés de fonte suivant le système Emperger. Rapport de MM. Gehler, Amos et Trauer ingénieurs. Edition W. Ernst Berlin, 66 pages et 59 fig. Broché 9,50 Mk.

Faire l'histoire d'un pont en joignant au récit des recherches qui ont précédé sa venue au monde, celui des épreuves qui ont marqué sa disparition, et ceci pour un ouvrage en arc de 42,40 m d'ouverture, c'est une tâche exceptionnelle et riche qu'il fallait mener avec largeur de conception ; il y avait des trouvailles à faire, sans exagérer ni sous-estimer les difficultés de l'opération : mais l'envergure a fait défaut et l'envolée manque.

Les laboratoires universitaires de Dresde et de Berlin se sont chargés des opérations. L'expérience faite naguère au pont de Dusseldorf aidant peut-être, les experts ont craint que la traversée d'une grande route par-dessus quatre voies ferrées principales, sortant d'une des gares de Leipzig, ne se prêtât pas à un essai de charge générale en période élastique ; ces mesures in anima nobili, pourrait-on dire, manquent donc et l'on s'est confiné devant des presses de laboratoire ; point n'était pourtant besoin de faire effondrer le pont dans la tranchée pour en tirer d'utiles enseignements. On s'est donc contenté d'examiner les organes du condamné, sans lui avoir demandé au préalable son compte à lui-même.

La voûte selon système Emperger comporte une ossature de blocs de fonte, assemblés entre eux, et un enrobement de béton armé de frettes et d'aciers longitudinaux ; les relations sont complexes entre ces matériaux disparates, les uns durs et fragiles, l'autre tenace. Comment la fonte se comporte-t-elle dans le système soumis à pression excentrique, et comment ses assemblages travaillent-ils ? Le béton, coulé menu et presque liquide, n'aurait-il pas un retrait considérable, et posséderait-il la compacité voulue pour résister aux pressions et protéger la fonte et l'acier contre la rouille ? L'essai a décelé un béton 1 : 3, âgé d'une quinzaine d'années, donnant une résistance à l'écrasement entre 300 et 500 kg/cm<sup>2</sup>, ceci sous un module d'élasticité de 200 t/cm<sup>2</sup> environ : on aurait attendu plus de raideur d'un conglomerat si résistant, ou moins de dureté d'un béton coulé si plastique ; les formules sont quelquefois trompeuses.

La fonte est sortie brillante de son enveloppe de ciment ; ni fissures, ni rouille. Mais quelle élasticité ! Trompé par l'excellence de son béton coulé, M. v. Emperger avait multiplié par quarante ses sections utiles de fonte ; et c'est à une équivalence de 5 à 12 que le jugement l'a réduite : une misère pour un métal qui ne s'écrase seul que sous 5 à 6 tonnes par cm<sup>2</sup>. Le coût ne rend vraiment pas à ce taux-là.

L'acier, lui, s'en tient au chiffre de 10, considéré actuellement comme le plus défendable. Dont acte.

Nous ne nous arrêterons pas à la petite bataille autour des répartitions de charges entre les collaborateurs du monolithe ; quoique des rectifications de 20% des parts de charge attribuées laissent pensif.

Le monolithe en soi s'est bien comporté, c'est l'essentiel. Les éléments de fonte, posés à bain de ciment et sans fine apprêtée des surfaces de contact, mais mis en pression préalable par tendeurs boulonnés à chaud, ont excellentement fonctionné dans le pont en service. L'équivalence théorique n'est pas une explication complète en soi, car qui peut affirmer que les matériaux travaillent de même en collaboration